

Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 3 avril 2025 à 9 h 31 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la vice-présidence de madame la conseillère Caroline Murray.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire et monsieur le conseiller Jocelyn Blondin participent à distance à la séance, conformément aux conditions prévues à l'article 332.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19).

Sont absents, messieurs les conseillers Steven Boivin, Gilles Chagnon et Denis Girouard.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, François Léveillé, directeur de cabinet, Antoine Cremer, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, François Gagnon, chef de section – Budget, Finances, Renée Guénette, chef de division, Finances, Richard Kouamé, directeur, Finances, Marie-France Lauzon, cheffe de division, Finances, Rachel Rivard, cheffe de service, Communications et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

Madame la vice-présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2025-208

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE MURRAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2025-209

MODIFICATIONS AU BUDGET 2025 ADOPTÉ AINSI QU'AU PLAN D'INVESTISSEMENT - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU ADOPTÉ POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

CONSIDÉRANT QUE le 10 décembre 2024, ce conseil a adopté le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2025, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 886 960 468 \$ (CM-2024-898) ainsi que le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures de la Ville de Gatineau pour les années 2025, 2026 et 2027 (CM-2024-899);

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars 2025, ce conseil a donné le mandat à l'administration municipale de proposer des options et les actions nécessaires afin de retrancher 10 millions de dollars des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement (CM-2025-200);

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé, dans un premier temps, de réduire la dépense d'investissement en infrastructure au budget 2025 financée par paiement comptant de 10 M\$;

CONSIDÉRANT QUE ceci aura pour effet de réduire le financement comptant du Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures pour l'année 2025, cette réduction sera compensée par l'augmentation de la dette de l'ensemble des contribuables puisque le conseil désire maintenir les projets adoptés au Plan d'investissement – Volet maintien de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'administration reviendra au conseil avec d'autres options potentielles pour compenser la réduction des revenus de 10 millions, options dont le potentiel ne sera connu qu'en juillet 2025, et qui consisteront en l'utilisation :

- de l'excédent de fonctionnement 2024;
- de budgets disponibles en 2025 suivant la première révision trimestrielle;
- du montant disponible alloué à l'initiative d'acquisition de terrain au budget 2025 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2025-204 du 31 mars 2025, ce conseil :

- modifie le budget 2025 adopté (CM-2024-898), soit par la réduction des revenus de la taxe sur les stationnements de 10 M\$ et la réduction de la dépense d'investissement en infrastructure financée par paiement comptant de 10 M\$, pour un budget révisé de 876 960 468 \$;
- modifie le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures de la Ville de Gatineau pour les années 2025, 2026 et 2027 adopté (CM-2024-899), afin de modifier la source de financement des projets d'infrastructures adoptés de « comptant » à « règlement d'emprunt » pour un montant total de 10 M\$ en 2025;
- mandate le Service des finances de revenir au conseil en juillet 2025 afin d'évaluer la possibilité d'utiliser les excédents de fonctionnement de 2024, les budgets disponibles en 2025 suivant la première révision trimestrielle et le montant alloué à l'initiative d'acquisition de terrain au budget 2025, ceci afin de revoir la portée de la réduction de la dépense d'investissement en infrastructure au budget 2025 de 10 M\$ et le montant du financement nécessaire par règlement d'emprunt;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande le vote et madame la vice-présidente demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M ^{me} la mairesse Maude Marquis-Bissonnette	M. Jocelyn Blondin	M. Gilles Chagnon
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Mike Duggan	M. Denis Girouard
M ^{me} Anik Des Marais	M. Jean Lessard	M. Steven Boivin
M. Steve Moran	M. Mario Aubé	
M. Marc Bureau		
M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Louis Sabourin		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M ^{me} Catherine Craig-St-Louis		
M. Daniel Champagne		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Edmond Leclerc		
M ^{me} Caroline Murray		

Madame la vice-présidente déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2025-210

RÈGLEMENT NUMÉRO 965-1-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 965-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT D'UNE TAXE SUR LES PARCS ET LES TERRAINS DE STATIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le règlement numéro 965-1-2025 a été donné lors du conseil du 1^{er} avril 2025 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2025-228 du 2 avril 2025, ce conseil adopte le Règlement numéro 965-1-2025 modifiant le Règlement numéro 965-2024 décrétant l'imposition et le prélèvement d'une taxe sur les parcs et les terrains de stationnement pour l'année 2025.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande le vote et madame la vice-présidente demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M ^{me} la mairesse Maude Marquis-Bissonnette	M. Jocelyn Blondin	M. Gilles Chagnon
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Mike Duggan	M. Denis Girouard
M ^{me} Anik Des Marais	M. Jean Lessard	M. Steven Boivin
M. Steve Moran	M. Mario Aubé	
M. Marc Bureau		
M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Louis Sabourin		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M ^{me} Catherine Craig-St-Louis		
M. Daniel Champagne		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Edmond Leclerc		
M ^{me} Caroline Murray		

Madame la vice-présidente déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2025-211

RÈGLEMENT NUMÉRO 983-2025 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 10 000 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT INCLUS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le règlement numéro 983-2025 a été donné lors du conseil du 1^{er} avril 2025 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les mentions édictées de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19) ont été faites par la greffière :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2025-227 du 2 avril 2025, ce conseil adopte le Règlement numéro 983-2025 autorisant une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout inclus au Plan d'investissements – Volet maintien.

Adoptée

CM-2025-212

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE MURRAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 9 h 41.

Adoptée

CAROLINE MURRAY
Conseillère et vice-présidente
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Conseil municipal